



ARRETE N° 2025 - 335
SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
Réservation Places de Stationnement
Rue de la République n° 7
SARL DE FACCIO
Du 10 au 17 Juin 2025

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-5, L2213-1 à L2213-6,

VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,

VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,

VU l'arrêté municipal en date du 29/05/2020 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Monsieur Jérôme HAMEL,

VU la demande de la SARL DE FACCIO – 45, rue de la Libération – 14100 Saint Désir, afin de réserver 4 places de stationnement, rue de la République, au n° 7, dans le cadre de travaux de réhabilitation de la pharmacie (PC 014 333 24 P 0018), situé rue de la République n° 7, Du Mardi 10 Juin 2025 au Mardi 17 Juin 2025, hors week-end, de 8h00 à 18h00,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : La SARL DE FACCIO est autorisée à réserver 4 places de stationnement, rue de la République, au n° 7, dans le cadre de travaux de réhabilitation de la pharmacie, situé rue de la REPUBLIQUE, au n° 7, Du MARDI 10 JUIN 2025 au MARDI 17 JUIN 2025, hors week-end, de 8H00 à 18H00.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit, Rue de la République, sur les 4 places de stationnement devant le n° 7, et réservé à la Société intervenante, à la date et horaires cités dans l'Article 1, afin de faciliter l'intervention.

ARTICLE 3 : La Société intervenante devra impérativement libérer les places de stationnement le week-end.

ARTICLE 4 : La mise en place de panneaux réglementaires, avec affichage du présent Arrêté, sera effectuée par le demandeur.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Messieurs les Responsables des Services Techniques et du Centre de Secours, à la Police Municipale et à la Société intervenante, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR le 5 Juin 2025

Pour le Maire et par délégation

L'Adjoint à la Circulation : Jérôme HAMEL

